

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025 a été transmis aux membres du Conseil Municipal avant la présente réunion. Après lecture et mise aux voix, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité des suffrages exprimés. La séance se poursuit avec l'ordre du jour.

DELIBERATION FINANCIERE

L'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2025 :
(Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »)

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

20 – immobilisations incorporelles	13 731,25 €
21 – Immobilisations corporelles	11 762,50
23 – immobilisations en cours	498 908,75 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif de 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de l'article L.1612.1.

DEMANDE DE SUBVENTION

La Commune réalise des travaux de construction d'un espace de convivialité consistant en la construction d'un bâtiment de 350 m² devant accueillir des commerces (bar-tabac, épicerie, restaurant), la construction d'un bâtiment de 150 m² destiné à l'accueil de professionnels de santé (3 ou 4 cellules) avec des logements au-dessus de ce bâtiment, l'aménagement des abords (place centrale, lieu de vie, les stationnement nécessaires y compris les liaisons avec le chemin des écoliers et la rue de l'Aber Ildut), l'intégration future de sept logements locatifs ou en accession à la propriété. Il est projeté de demander l'attribution de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Public) pour ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le montant des travaux de construction de l'espace de convivialité, selon les offres acceptées, augmentées des frais d'études et autres frais divers, qui s'élève à : 1 652 479,89 € HT. Le calendrier est conforme à celui initialement établi, à savoir une fin des travaux à horizon fin du 1^{er} semestre 2026. Le permis de construire pour les logements sociaux devrait être déposé en début 2026, pour un démarrage au second semestre 2026.

Il propose de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour :

- Donne son accord pour solliciter :
 - o Une subvention de l'Etat au titre de la DSIL
 - o Une subvention du Département au titre du Pacte Finistère, Volet 1.

PROJET DE GROUPEMENT DE COMMANDE – AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE EN ELECTRICITE

L'objet du groupement de commande en autoconsommation collective est de proposer aux collectivités de s'alimenter partiellement en électricité à partir d'énergie renouvelable produite localement et à un tarif compétitif

sur le long terme. Le conseil municipal est appelé à délibérer sur la constitution d'un groupement de commande en vue de lancer une consultation par le SDEF, l'adhésion de la commune à celui-ci et pour autoriser le maire à signer la convention ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes et sa participation aux prochaines consultations
- Approuve la convention constitutive de groupement de commande pour la sélection de producteurs d'électricité d'origine renouvelable dans le cadre d'opérations d'autoconsommation collective.
- Approuve le montant à facturer pour les frais afférents au fonctionnement de ce groupement.
- Autorise le SDEF à endosser le rôle de coordonnateur dans le cadre de ce groupement
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les éventuels avenants modifiant la convention.
- Autorise selon les modalités de consultation retenue, le Monsieur le Maire à signer les contrats avec le producteur qui sera retenu dans la cadre de la procédure à intervenir dans le cadre du groupement de commande.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pluripartite de partage de l'énergie portant organisation d'une opération d'autoconsommation collective étendue reliant l'ensemble des parties - consommateurs, producteurs et PMO (SDEF) – qui définit les modalités de gouvernance de l'opération d'autoconsommation collective ainsi que le principe de fixation du prix et les clefs de répartition de l'électricité partagé ainsi que les documents annexes liés à cette opération et tout éventuels avenants.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération

DEVIS DE PREFIBRAGE

Monsieur FOREST présente 3 devis pour le pré fibrage du lotissement Park Mein, ce pré fibrage n'ayant pas été prévu à l'origine de la création du lotissement. 3 sociétés ont été consultées, Orange, Axione et Solutel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de retenir la proposition de Solutel pour un montant HT de 4 050,00 €, soit 4 860 € TTC avec un démarrage des travaux prévu dès début janvier.

AFFAIRES DIVERSES

Date de cérémonie de vœux : Elle aura lieu le samedi 10 janvier 2026 à 18h30 en présence du conseil municipal, du personnel communal, des responsables d'associations, et les nouveaux résidents ainsi qu'à l'ensemble de la population.